

Contribution de la Cellule d'animation des Chartes et du Contrat de Bassin Plaines et Coteaux de la Seine Centrale Urbaine

L'association Espaces développe un projet innovant de gestion douce d'espaces urbains en mutation en aidant des personnes en difficulté à s'insérer socialement et professionnellement. L'association anime le Contrat de Bassin Plaines et Coteaux de la Seine Centrale Urbaine, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Ile-de-France et Seine Grands Lacs.

Intégration des enjeux environnementaux dans la planification du SCoT métropolitain

Les enjeux environnementaux présentés dans la synthèse du diagnostic sont autant d'objectifs encouragés par la Cellule d'animation des Chartes et du Contrat de bassin Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine (PCSCU), tels que :

- La sanctuarisation des espaces naturels et agricoles,
- Le maintien des espaces ouverts dans le milieu urbain,
- La lutte contre l'imperméabilisation des sols,
- La préservation et la restauration de la Trame verte et bleue,
- La renaturation des sites fluviaux,
- L'augmentation des exigences environnementales et climatiques portées par les projets...

Ces enjeux pourraient être davantage développés dans les thématiques du diagnostic qui y sont liées (parc de logements, cadre de vie, les transports et les axes routiers, etc.). Il apparaît nécessaire de repenser l'aménagement de façon transversale. En effet, la désimperméabilisation des espaces publics, la création d'espaces verts, de passage à faune et de noues, ou encore la végétalisation du bâti, sont autant d'ouvrages multifonctionnels favorables à la Trame verte et bleue (TVB), la qualité de vie, l'adaptation au changement climatique ainsi que la gestion des eaux pluviales et la qualité de l'eau. Ces actions doivent être réalisées dans les nouvelles zones de construction mais également dans les tissus urbains existants lors du réaménagement d'un espace public, ou encore d'une réhabilitation de bâtiment.

Protection des milieux naturels, des sols et de la ressource en eau

Protection des espaces ouverts, perméables et de nature

La préservation et le développement d'espaces ouverts, agricoles, naturels et forestiers tels que mentionnés dans différentes parties de la synthèse du diagnostic sont largement soutenus par la Cellule d'animation des Chartes et du Contrat. En effet, la préservation et le développement de ces espaces contribuent à la fois à la lutte contre les inondations, à la reconquête de la continuité écologique, au développement de la biodiversité, à l'amélioration du cadre de vie, ou encore à la diminution des îlots de chaleur.

Il est donc essentiel que la gestion du foncier intègre dans son ensemble cet objectif et épargne tant que possible les espaces ouverts, perméables, naturels en privilégiant les emprises déjà artificialisées pour la réalisation de nouveaux projets.

Nous adhérons également à l'objectif de préservation du maillage serré d'espaces verts cité dans la partie B3 qui permet aujourd'hui aux habitants d'accéder à un espace public de nature en 10 minutes. L'enjeu de multiplication des espaces de nature, des liaisons vertes et des continuités écologiques formulé dans les enjeux de la partie C2 permettra notamment de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Concernant les 15,6 m² d'espaces verts par habitant en moyenne à l'échelle de la Métropole du Grand Paris (MGP) présentés dans la partie B3, il convient de les préserver au maximum et de profiter des objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'eau afin de créer de nouveaux aménagements (noues végétalisées, toitures vertes, parkings perméables, bassins de phytoépuration, ouverture et renaturation des cours d'eau busés). Il pourrait s'agir de travailler dans un premier temps dans les communes et quartiers carencés en espace vert.

Pour cela, il serait intéressant d'assurer un suivi des projets exemplaires au niveau environnemental, afin de bénéficier de leurs retours d'expérience lors de la mise en place de nouveaux projets.

Protection des sols, de la ressource et des milieux aquatiques

Nous encourageons la préservation de sols vivants et perméables mentionné dans la partie C2. Un sol vivant permet en effet de stocker le dioxyde de carbone (CO₂) mais aussi d'infiltrer les eaux pluviales et dépolluer ces eaux. Il faut donc favoriser les sols les moins anthropisés possible afin de pouvoir développer les services écosystémiques qui y sont liés. Lors de travaux de réaménagement nécessitant l'apport de terres végétales, il est important d'être vigilant quant à la qualité et la quantité des terres utilisées.

L'ensemble des ressources en eau du territoire francilien est également exposé aux risques de pollutions diffuses et ponctuelles d'origine anthropique pouvant avoir des impacts sur la qualité de l'eau de surface et souterraine, des milieux et de la biodiversité.

Les produits phytosanitaires constituent des sources de pollution des eaux, tant souterraines que superficielles, et peuvent avoir un impact sur l'environnement et la santé humaine. Le risque de transfert des produits vers l'eau en zone urbaine est important, du fait, entre autres, de l'imperméabilisation fréquente de ces zones. La Cellule d'animation a donc initié en 2016 une démarche en faveur du zéro produit phytosanitaire. De cette initiative est née la Charte « Objectif zéro phyto » pour fédérer les acteurs autour de cette démarche.

D'autres risques de pollution existent, notamment liés aux déchets recyclables, comme évoqué dans la partie C3, et aux déchets médicamenteux, pour lesquels il est important de mettre en place des actions spécifiques afin de préserver la ressource en eau et les milieux.

Afin de protéger les sols et la ressource en eau, il est essentiel de sensibiliser l'ensemble des acteurs et le grand public aux techniques d'entretien alternatives aux produits chimiques et au jardinage écologique. Cela pourrait entrer dans le cadre d'une campagne plus large de sensibilisation aux éco-gestes.

Nous invitons donc la MGP à initier, participer et promouvoir ce type de démarche dans l'objectif d'atteindre le bon état et le bon potentiel des masses d'eau d'ici 2027.

Trame verte et bleue

Bien que le territoire métropolitain soit fortement artificialisé, il accueille de nombreuses espèces. Leurs habitats sont cependant souvent fragmentés et sujets à de fortes pressions (pollutions physico-chimiques, sonores, lumineuses, surfréquentation, etc.). L'étude de la TVB permet d'identifier la biodiversité du territoire et de préserver ou restaurer les continuités écologiques nécessaires au maintien des espèces.

L'enjeu de multiplier les espaces de nature, les liaisons vertes et les continuités écologiques formulé dans la partie C2 du diagnostic nous apparaît donc primordial. Au delà des corridors écologiques identifiés dans le SRCE, ces continuités doivent être identifiées à l'échelle locale et adaptées aux espaces de nature et aux morphologies urbaines de la MGP.

En ce sens, la Cellule d'animation réalise actuellement un diagnostic de TVB sur le territoire des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine. Cette étude pourrait être un outil pour l'élaboration du projet de TVB de la MGP.

Outre leurs fonctions écologiques, les espaces constitutifs de la TVB sont multifonctionnels et participent à l'amélioration du cadre de vie, de l'offre de loisirs, de la qualité de l'air et de l'eau.

La démarche en faveur de l'accessibilité des espaces verts et de création de nouveaux espaces dans les secteurs carencés présentée dans la partie B3 doit intégrer les enjeux de connexion de la TVB.

Ils pourraient également être intégrés de manière transversale aux enjeux relevés dans le réseau de transport (partie A5) le renouvellement des tissus urbains, les nouvelles constructions, l'aménagement des espaces publics... (partie B).

La trame bleue urbaine nécessite de redonner sa place au réseau hydrographique dans la ville par le biais de réouverture de rus, de déconnexion des sources au réseau d'assainissement, ou encore, d'aménagement de berges qui favorisent la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques.

Afin d'encourager la mise en œuvre de la TVB sur l'ensemble de ces thématiques, l'association Espaces a élaboré une Charte TVB pour fédérer les acteurs autour de la préservation et la restauration des continuités écologiques du territoire.

Gestion des eaux pluviales

Dans le contexte actuel d'adaptation au changement climatique et dans le cadre de nombreux projets du territoire, la gestion à la source des eaux pluviales est devenue un enjeu prioritaire, du fait des multiples bénéfices qu'elle apporte. La Cellule d'animation des Chartes et du Contrat soutient l'intérêt de cette nouvelle approche de l'aménagement urbain, en particulier pour la création d'îlots de fraîcheur et la gestion du ruissellement, comme détaillé dans la partie C2.

En complément, il ne faut pas négliger la nécessité de développer ces solutions dans un objectif de réduction des pollutions des milieux récepteurs des eaux usées et/ou pluviales, à savoir la Seine et ses affluents. Dans une optique de baignade en Seine (2024) et en Marne (2022), nous soutenons la mise en avant de la désimpermeabilisation des sols comme une directive phare de l'aménagement urbain métropolitain et de manière globale du SCoT.

La gestion à la source des eaux pluviales est également un moyen de concilier densification urbaine et conservation d'espaces végétalisés perméables, deux objectifs potentiellement discordants, qui s'inscrivent dans une logique de proximité de la nature en ville pour les habitants. L'accélération du développement de la végétalisation du bâti, à travers des toitures végétalisées intensives et biodiverses, semble aussi être un autre moyen de conciliation, tout en participant à la TVB.

L'aménagement futur des axes de transport et de circulation est amené à évoluer avec l'essor voulu des modes de déplacement davantage tournés vers la marche à pied, le vélo et les transports en commun (Partie B5). Ces projets futurs sont donc l'occasion d'augmenter les surfaces désimperméabilisées vouées à la gestion à la source des eaux pluviales, au sein de ces espaces fortement anthropisés.

La Cellule d'animation prévoit de développer, à partir de 2019, une action thématique d'accompagnement et de sensibilisation pour la gestion à la source des eaux de pluies à destination de tous les acteurs publics et privés du territoire.

Adaptation au changement climatique

Le changement climatique, et plus particulièrement la hausse des températures, affecte simultanément différentes composantes des systèmes hydrologiques, notamment :

- la quantité des précipitations et leur répartition dans l'année,
- la teneur en eau du sol,
- l'évapotranspiration des végétaux,
- le débit des cours d'eau, etc.

Ainsi, l'ensemble des pressions s'exerçant sur les masses d'eau superficielles de ce territoire risque de s'accroître au travers du changement climatique attendu et des projets d'aménagements. Cela impose la mobilisation de tous les acteurs du territoire autour d'actions communes pour permettre la pérennité de tous les usages, notamment dans une dynamique de baignade et de protection de la ressource en eau.

Le diagnostic fait état de 12 % du territoire métropolitain situés en zone inondable. L'étude de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) de 2014 a démontré qu'une crue centennale semblable à celle connue en 1910 pourrait causer 30 milliards d'euros de dommages directs et entraînerait jusqu'au 3% de perte du PIB national. Face à ces enjeux, il nous semble donc essentiel d'étudier dans la partie C2 la résilience du territoire au risque d'inondation et de favoriser les zones d'expansion de crue et la désimperméabilisation.

Aussi, dans la partie C2, les impacts du changement climatique sur la santé, les risques de pollutions des eaux et des sols mériteraient d'être développés. En effet, ils représentent un enjeu fort en termes de cadre de vie et de bien-être des habitants. L'épuration de l'air grâce aux espaces verts et les risques sanitaires liées aux problématiques nouvelles et futures des espèces nuisibles (ex : moustique tigre) pourrait être évoqués.



Daniel LEVEL, Président du Bureau du Comité du Contrat de Bassin Plaines et Coteaux de la Seine Centrale Urbaine

www.seine-centrale-urbaine.org/

Association Espaces
855 avenue Roger Salengro
92370 Chaville

UNE CONCERTATION ORGANISÉE PAR :



15-19 av. Pierre Mendès-France
75013 PARIS
T. 01 82 28 78 00

